



Règlement

Article 1

Le CHALLENGE TAGEBLATT 2021 est composé de 6 meetings:

T 1. Samedi	05 juin	CELTIC à Diekirch	Juge-arbitre : RBUAP
T 2. Samedi	19 juin	RBUAP à Dudelange	Juge-arbitre : CAD
T 3. Samedi	03 juillet	CAD à Dudelange	Juge-arbitre : CELTIC
T 4. Samedi	17 juillet	CELTIC à Diekirch	Juge-arbitre : CAS
T 5. Samedi	18 septembre	CAS à Schifflange	Juge-arbitre : CSL
T 6. Samedi	25 septembre	CSL à Luxembourg	Juge-arbitre : CAEG

Article 2

Le CHALLENGE TAGEBLATT est mis en jeu par la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme à l'intention des catégories des U12 Débutants DM et des U12 Débutantes DF ainsi que des U14 Scolaires masculins ScM et U14 Scolaires féminines ScF licenciés auprès de la FLA.

Des athlètes de clubs étrangers peuvent être admis à participer, mais ne seront pas pris en considération pour l'établissement des classements individuels et interclubs.

Article 3

Le Comité-Directeur désigne les réunions des clubs dont les résultats sont pris en considération pour l'établissement des classements individuels et interclubs.

Article 4

Un classement individuel est établi par année de naissance et par sexe d'après les tables de points DLV. Il portera sur un tetrathlon, comprenant les blocs : sprint, demi-fond, lancers et sauts, et pour lequel le Comité Directeur établit le programme qu'il se réserve le droit de modifier.

Programme pour la catégorie des U12 Débutants (DM) 2010-2011

- une course de sprint : 50 m
- une course de demi-fond : 800 m
- un saut : hauteur ou longueur
- un lancer : balle 80 g

Programme pour la catégorie des U12 Débutantes (DF) 2010-2011

- une course de sprint : 50 m
- une course de demi-fond : 800 m
- un saut : hauteur ou longueur
- un lancer : balle 80 g

Programme pour la catégorie des U14 Scolaires masculins (ScM) 2008-2009

- une course de sprint : 75 m ou 60 m haies
- une course de demi-fond : 800 m ou 1000 m
- un saut : hauteur ou longueur
- un lancer : poids 3 kg ou javelot 400 g

Programme pour la catégorie des U14 Scolaires féminines (ScF) 2008-2009

une course de sprint : 75 m ou 60 m haies

une course de demi-fond : 800 m

un saut : hauteur ou longueur

un lancer : poids 2 kg ou javelot 400 g

Il ne tiendra compte que du meilleur résultat obtenu sur l'ensemble de la saison dans chacun des quatre blocs sans distinction de l'épreuve et de la réunion. En cas de classement ex-aequo, les dispositions internationales concernant les épreuves multiples seront appliquées.

A noter : étant donné les conditions sanitaires actuelles, le programme sera d'abord étalé sur les 4 premiers meetings de juin et juillet. Un classement temporaire à l'issue de ces 4 rencontres sera effectué. Si les conditions sanitaires le permettent, les athlètes pourront améliorer leurs performances lors des 2 dernières compétitions de septembre, et les relais pourront éventuellement être introduits. Si ces 2 dernières compétitions ne sont pas possibles, alors le classement temporaire de juillet deviendra définitif.

Article 5

Chaque athlète a droit à 3 (trois) essais pour la longueur et pour les lancers.

Progression en hauteur Débutant(e): 80cm -0.90-1m-1.05-+5cm

Progression en hauteur Scolaires (m/f) : 1m - 1,10m - 1,15m - +5cm

Article 6

Pour les faux-départs l'ancienne réglementation : 1er faux départ toléré, disqualification dès le 2ème faux-départ, restera applicable.

Article 7

Une bonification de 100 points est accordée une fois par discipline pour chaque athlète. Ceci représente un maximum de 500 points au total pour les DF et DM (50m, 800m, hauteur, longueur, balle), et 700 points au total pour les ScF et ScM (75m, 60m haies, 800m/1000m, hauteur, longueur, poids, javelot).

Article 8

Le classement interclubs se fait par addition des points obtenus, sans distinction de l'année de naissance, par les dix meilleurs athlètes de chaque club. Parmi ces 10 athlètes doivent obligatoirement figurer 2 Débutants (U12), 2 Débutantes (U12), 2 Scolaires masculins (U14) et 2 Scolaires féminines (U14), auxquels on rajoute le 3^e meilleur masculin et la 3^e meilleure féminine.

Article 9

Chaque club bénéficie d'une bonification de 500 points pour chaque athlète figurant au classement individuel de sa catégorie et n'entrant pas en ligne de compte pour le classement interclubs précité. Par catégorie d'âge (U12 Débutants - U12 Débutantes - U14 Scolaires masculins - U14 Scolaires féminines), sera pris en compte pour le classement interclubs la meilleure performance réalisée dans une course relais de sprint (4 x 50 m) et une course relais de demi-fond (3 x 800 m), si les relais peuvent être rajoutés en septembre.

Article 10

Le club totalisant le plus grand nombre de points sur la base des deux articles précédents est déclaré vainqueur du CHALLENGE TAGEBLATT 2021.

Article 11

Afin d'avoir une rotation au niveau du juge-arbitre, chaque club organisateur est chargé de fournir un Juge-arbitre lors de l'organisation du Challenge Tageblatt précédent le sien.

Dispositions d'organisation technique

Hauteur

Pour le saut en hauteur il est souhaitable de disposer de deux sautoirs.

Balle

Les concours de lancer de la balle doivent se faire au niveau du secteur de réception d'après les mêmes dispositions que pour le lancer du javelot

Longueur

Les marques de longueur doivent être connues en mètres par tous les athlètes pour raison de timing et non mesurées en pieds. L'organisateur installera au sol un mètre-ruban pour que les athlètes et les entraîneurs puissent rapidement installer les marques

Dispositions d'ordre administratif

Les inscriptions nominatives des athlètes doivent obligatoirement se faire par l'intermédiaire des clubs respectifs.

Elles sont à adresser au club organisateur et à la FLA.

Etant donné les mesures sanitaires actuellement en vigueur, les inscriptions tardives sur place ne seront pas autorisées. Seuls les changements le jour même sont à adresser au secrétariat et ne seront possibles qu'en présentant le badge prévu à cet effet. Chaque club disposera de 2 badges (distribués en début de saison).

Dispositions d'ordre pratique

Vu qu'il est extrêmement difficile de connaître d'avance le nombre des athlètes participant effectivement dans les différentes catégories d'âge, les horaires des différents meetings publiés sur le site de la FLA sont à considérer comme horaires provisoires et indicatifs. Il est prévu de les adapter le cas échéant selon le nombre des athlètes inscrits.

Dans cet ordre d'idée il est indispensable que les clubs fassent les inscriptions de leurs athlètes dans les délais détaillés dans les horaires publiés sur le site.

Dispositions sanitaires

Toute compétition doit respecter les dispositions et procédures sanitaires en vigueur au moment de la rencontre.